

Meaux, le 18 septembre 2017

Mesdames et Messieurs les lauréats du
baccalauréat ou du BTS à la session 2017

Direction

Le proviseur

LGT Jean VILAR

Affaire suivie par :
Corinne BOMATI

Téléphone :
01 60 23 00 00

Télécopie :
01 60 23 06 48

Courriel :
ce.0772229e
@ac-creteil.fr

Site Internet :
[http://www.lycee-jean-
vilar77.com](http://www.lycee-jean-vilar77.com)

Adresse :
83, avenue du président
Salvador ALLENDE
77 100 MEAUX

Madame, Monsieur,

Le lycée a le plaisir de vous convier à la désormais traditionnelle remise des diplômes du baccalauréat et du BTS **avec votre pièce d'identité** :

Le Vendredi 6 octobre 2017

- à 18h15 pour les bacheliers ST2S - STMG - BTS C.I et M.U.C
 - à 19h pour les bacheliers - S - L et ES
- en salle de restauration Au lycée Jean VILAR**

Vos parents sont évidemment les bienvenus pour qu'ensemble nous puissions solennellement célébrer votre réussite.

Cette cérémonie sera suivie d'un moment convivial, occasion d'échanger avec vos professeurs sur le devenir de chacun.

Au préalable, dans le souci de vous accueillir dans les conditions les meilleures, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter et nous retourner le talon de participation ci-dessous.

Dans l'attente de vous recevoir,

Nous vous prions de croire, Mademoiselle, Monsieur, en nos salutations distinguées.

Le Proviseur
C. BOMATI

*Si vous représentez votre enfant qui ne peut pas être présent pendant la cérémonie et s'il ne peut pas venir chercher son diplôme au **SECRETARIAT SCOLARITE** la semaine du 12 octobre aux heures d'ouverture, vous devez venir au lycée dans tous les cas en apportant :*

- une procuration signée de votre enfant même mineur
- une copie de sa carte d'identité
- votre pièce d'identité

Réponse obligatoire cause vigipirate avant le mercredi 4 octobre par e-mail au ce.0772229e@ac-creteil.fr

Madame, Monsieur

Assistera à la cérémonie du Vendredi 6 octobre OUI NON

Nombre de personnes accompagnant le lauréat

Procuration et pièce d'identité obligatoire si vous venez à la place de votre enfant sinon vous ne pourrez pas prendre son diplôme.